

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du 4 juin 2019 à 19 heures**

### **Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 24 mai 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 51**

**Sont présents : 27 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)**

#### **a) 23 membres titulaires**

Denise ADOLF - Luc ADONETH - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Jean-Marc BURRUS (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Michèle CLAVER - Anne DESCHAMPS - Paul DROUILLON (*pouvoir de Claude ABEL*) - André FRANTZ - Philippe JAEGI (*pouvoir de Denis PETIT*) - Sylvie HIRTZ - Serge JANUS - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Catherine GREIGERT*) - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Marc RIEBEL - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER (*pouvoir de Philippe SCHEIBLING*) - Francis WEYH - Yvette WALSPURGER

#### **b) 4 délégués suppléants avec droit de vote**

Agnès SEEWALD (*pouvoir de Jean-Claude HILBERT*) - Marie-Louise HUMBERT (*pouvoir de Georges BLANKAERT*) - Raymond WIRTH - Bernard WOLFF -

**Sont absents excusés (20) : (8 ont donné pouvoir à un membre présent)**

Claude ABEL (*pouvoir donné à Paul DROUILLON*) - Charles ANDREA - Francis ADRIAN - Georges BLANKAERT (*pouvoir donné à Marie-Louise HUMBERT*) - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Robert ENGEL - Suzanne GOETTEMANN - Catherine GREIGERT (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Vincent GRISS - Benoît HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Jean-Marc BURRUS*) - Jean-Claude HILBERT (*pouvoir donné à Agnès SEEWALD*) - Christophe KNOBLOCH - Bruno KUHN - Jean-Blaise LOOS - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Denis PETIT (*pouvoir donné à Philippe JAEGI*) - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING (*pouvoir donné à Olivier SOLER*)

**Sont absents (8) :**

Gérard BERNARD - Pascal FEIL - Alex JEHL - Alain MEYER - Marie-Christine SALBER - Willy SCHWANDER - Jean-Louis SIEGRIST - Jean-Claude SPIELMANN -

**Assistent également à la séance :**

Deux délégués suppléants (sans droit de vote) : Emmanuel ESCHRICH - Dominique HERRMANN -

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

**Séance du mardi 4 juin 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

**Monsieur Marcel BAUER**, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte six points, dont quatre ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2018
3. Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de SÉLESTAT ET SA RÉGION : approbation de la modification n° 1
4. Plan local d'urbanisme de la communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ : avis sur le projet de PLUi arrêté le 8 février 2019
5. EuroDistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : constitution d'un « *groupement européen de coopération territoriale* » (GECT)
6. Association Trion-climate : adhésion du PETR

**Séance du mardi 4 juin 2019 à 19 heures  
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

**Délibération n° 2019-II-05 : EURODISTRICT REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD  
ALSACE : CONSTITUTION D'UN « GROUPEMENT  
EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE » (GECT)**

---

L'eurodistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE a été créé le 7 octobre 2004 par les représentants de différentes collectivités territoriales allemandes et françaises, afin de tisser des liens plus étroits entre les citoyens des territoires frontaliers voisins. Il s'agissait de mieux se connaître, de renforcer la coopération et de consacrer des moyens et des compétences à la mise en œuvre de projets communs et structurants. Une convention formalise le partenariat entre les membres de l'eurodistrict, qui comporte un comité de pilotage « politique », un comité technique et un comité consultatif. Un président est élu pour deux ans ; depuis juillet 2017, il s'agit du Landrat du Landkreis EMMENDINGEN Hanno HURTH, et le président de la communauté de communes du PAYS RHIN-BRISACH Gérard HUG assume la vice-présidence de l'eurodistrict.

La question d'une restructuration complète de l'eurodistrict s'est posée avec la reconfiguration territoriale française, plutôt qu'un toilettage de la convention de 2004 pour mettre à jour les membres et le périmètre. En effet, cet eurodistrict est la seule structure transfrontalière alsacienne qui ne dispose pas de la personnalité juridique pas plus que de moyens financiers et humains propres, ce qui limite la constitution et le portage de projets communs. Constituer un interlocuteur « officiel » des États français et allemand pour la coopération transfrontalière, disposer de la gestion de fonds européens constituent aussi des enjeux d'avenir. Courant 2018, une réflexion a été engagée sous l'impulsion du président et du vice-président, en vue de la constitution d'un « *groupement européen de coopération territoriale* » (GECT), tel que l'envisagent le règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 et l'article L. 1115-4-2 du code général des collectivités territoriales.

Au terme d'une concertation de plusieurs mois entre ses membres l'eurodistrict REGION FREIBURG-CENTRE ET SUD ALSACE devrait se structurer en groupement européen de coopération territoriale (GECT). Le 9 mai 2019, le comité de pilotage a validé les propositions de convention de partenariat, de statuts et de budget prévisionnel pour ce futur GECT. L'organisation de ce GECT Eurodistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE comporterait une assemblée (comité de pilotage) de 24 membres, représentant à parité les trois collectivités allemandes et les sept collectivités françaises :

- **Collectivités allemandes :**
  - Landkreis BREISGAU-HOCHSCHWARTZWALD : 4 représentants
  - Landkreis EMMENDINGEN : 4 représentants
  - Stadt FREIBURG : 4 représentants
- **Collectivités françaises :**
  - Région GRAND EST : 2 représentants
  - Département du HAUT-RHIN : 1 représentant
  - Département du BAS-RHIN : 1 représentant
  - PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : 2 représentants
  - PETR RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON : 2 représentants
  - COLMAR agglomération (avec 3 communautés) : 2 représentants
  - MULHOUSE agglomération : 2 représentants

Le siège du GECT serait installé sur l'île du Rhin à VOGELGRUN, dans le futur centre culturel transfrontalier ART'RHÉNA, constitué par la communauté de communes du PAYS RHIN-BRISACH. Un(e)

Séance du mardi 4 juin 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2019-II-05 : EURODISTRICT REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE :  
CONSTITUTION D'UN « GROUPEMENT EUROPÉEN DE  
COOPÉRATION TERRITORIALE » (GECT) (suite)**

---

directeur(trice) / secrétaire général(e) à temps plein, ainsi qu'un(e) assistant(e) de projet et un(e) secrétaire à mi-temps, l'ensemble devant représenter deux postes d'équivalent temps plein. Le budget serait alimenté par 150 000 euros par an de contributions des membres, répartis à part égale entre collectivités allemandes (75 000 euros) et françaises (75 000 euros) ; côté français, les contributions seraient réparties entre 12 représentants, soit, s'agissant du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE, 75 000 / 12 x 2 = 12 500 euros par an à partir de 2020.

Les projets de convention et de statuts ont été soumis pour validation aux services de la préfecture de région.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été envisagés :

- l'intensification des rencontres entre classes scolaires françaises et allemandes,
- le soutien au salon de l'emploi franco-allemand, contact pour les entreprises et agences pour l'emploi,
- l'organisation d'évènements sportifs et culturels franco-allemands,
- la constitution d'un fonds « microprojets », en assurant la coordination et le traitement du fonds pour la citoyenneté (actuellement géré par le département du HAUT-RHIN et le Landkreis BREISGAU-HOCHSCHWARZWALD)
- la communication par le partage d'informations, la création d'un site internet, la présence sur les réseaux sociaux...

Leur financement pourrait bénéficier d'un projet INTERREG pour la phase de démarrage sur trois ans, cofinancé à 60 % par l'UNION EUROPÉENNE de mars 2020 à mars 2023, à condition que tous les membres s'engagent sur le cofinancement de ce projet INTERREG avant octobre 2019.

<b>DÉCISION</b>
-----------------

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1115-4-2,*

*Vu le règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT),*

*Vu le projet de convention et de statuts du futur groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE,*

*après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Approuve la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE, dont le PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE pourrait être l'un des membres français, dont la contribution financière au projet de programme d'action pourrait représenter 12 500 euros annuels.

Séance du mardi 4 juin 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

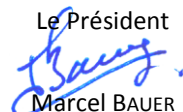
**Délibération n° 2019-II-05 : EURODISTRICT REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE :**  
**CONSTITUTION D'UN « GROUPEMENT EUROPÉEN DE**  
**COOPÉRATION TERRITORIALE » (GECT) *(suite)***

---

Souhaite que les communautés membres du PETR délibèrent afin de permettre la modification des statuts du PETR pour l'autoriser à devenir, en leur nom, membre du futur groupement européen de coopération territoriale (GECT) Euro-district REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE.

Affiché au siège du syndicat mixte le **6 juin 2019**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **6 juin 2019**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président

  
Marcel BAUER